



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

V/Réf : courrier du 21/07/2020

N/Réf : GV / LB / 2020-0233

Dossier suivi par : Gilles VAUDELIN / Line BROUSSARD

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

N° 6458 143

MAIRIE DU BOURG-D'OISANS

20 AOUT 2020

COURRIER ARRIVÉ

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

1 rue Humbert

BP 23

38520 LE BOURG D'OISANS

Valence, le 17 août 2020

Objet : Avis INAO projet modfi simpl n°1 PLU Le Bourg-d'Oisans (38)

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 21 juillet reçu le 24 juillet 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification N°1 du PLU de la commune du Bourg-d'Oisans (38).

La commune de Bourg-d'Oisans est située dans l'aire de production de l'IGP « Emmental français Est-Central », et de l'IGP viticole (ex Vin de Pays) « Isère.

Aucun opérateur ne revendique ces signes de qualité et d'origine sur la commune.
Deux producteurs sont en agriculture biologique.

L'étude du dossier ne mène à aucune observation particulière de l'INAO considérant que la modification simplifiée n°1 du PLU a pour objet de mettre à jour les dispositions générales du règlement écrit, mettre en cohérence le règlement graphique et le règlement écrit, corriger des erreurs matérielles.

La modification ne porte pas atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et n'a pas d'impact sur l'ensemble du PLU.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué territorial
Emmanuel ESTOUR



Copie pour info à : DDT Isère – 17 Bd Joseph Vallier- BP 45- 38040 GRENOBLE Cedex 9